

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :
15

Nombre de membres

Présents : 12

Excusés : 2

Pouvoirs : 2

Votants : 14

Absent : 1

Date de la convocation :

Le 23 mars 2023

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance ordinaire du 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune
régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi,
dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD,
Michel WALTER, Michel DUBAUX, Ulysse SUC, Christian
MICHELET, Antoine ZANOTTO, Willy LORENZON et Éric
FORESTIER.

Mmes Françoise JORREY, Laurence TOUMEYRAGUES
et Sandra BARBE.

Excusés : Mesdames Delphine SCHWARTZ et Estelle ASPART.

Pouvoirs : Madame Estelle ASPART à Monsieur Christian MICHELET,
Madame Delphine SCHWARTZ à Monsieur Michel WALTER.

Absent : Madame Laure BRAQUEHAIS

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Vote des taux 2023.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2023 (annexés ci-après) ; il rappelle à l'assemblée que la commune lisse les taux depuis 2017 et que depuis la réforme de la fiscalité directe locale liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les taux appliqués sont les suivants :

Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties = 47.01%

Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties = 69.34%

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire **et après en avoir délibéré,**
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE de maintenir les taux de références de 2022.

VOTE pour l'année 2023 les taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties..... 47.01 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....69.34 %

INSCRIT sur le budget primitif de 2023 le montant des taxes calculées avec les taux votés ci-dessus ;

Adopté à 14 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE

La secrétaire de séance

Laurence TOUMEYRAGUES

Certifiée exécutoire après transmission le :
Publiée le 30 mars 2023

